

BARÈME DE NOS HONORAIRES À PARTIR DU 01 JANVIER 2017

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

◇ Tranche jusqu'à 60 000 €	⇒ 5 000 €
◇ Tranche de 61 000 € à 100 000 €	⇒ 7,5 %
◇ Tranche 101 000 € à 140 000 €	⇒ 7,0 %
◇ Tranche 141 000 € à 180 000 €	⇒ 6,5 %
◇ Tranche 181 000 € à 220 000 €	⇒ 6,0 %
◇ Tranche 221 000 € à 260 000 €	⇒ 5,5 %
◇ Tranche supérieure à 260 000 €	⇒ 5,0 %

(Sauf indication contraire TVA en sus au taux de 20 %)

ESTIMATIONS

◇ ESTIMATIONS GRATUITES *

*(Si mandat de vente ; pour tout autre cas : 150 € HT)

LOCATIONS

GRILLE DES TARIFS À CHARGE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES :

Prestation commerciale et administrative	Réalisation de l'état des lieux	Prix des honoraires TTC
Moins de 25 m ² : 7,50 €/m ²	+ 3 € TTC le m ²	= 10,50 € le m ²
Plus de 25 m ² à 50 m ² : 6,50 €/m ²	+ 3 € TTC le m ²	= 9,50 € le m ²
Plus de 50 m ² à 70 m ² : 5,50 €/m ²	+ 3 € TTC le m ²	= 8,50 € le m ²
Plus de 70 à 90 m ² : 4,50 €/m ²	+ 3 € TTC le m ²	= 7,50 € le m ²
Plus de 90 m ² : 3 €/m ²	+ 3 € TTC le m ²	= 6 € le m ²

BAIL COMMERCIAL / BAIL PROFESSIONNEL : 12 € TTC le m²

ÉTAT DES LIEUX HORS CONTRAT DE LOCATION : 3 € le m²

FRAIS D'ENREGISTREMENT À CHARGE PROPRIÉTAIRE : 40 € TTC / Location